

## CONTRAT PAIEMENTS ANTICIPES

### Entre d'une part

REGIBO SA  
Chaussée d'Enghien 276  
1480 Saintes (Tubize)  
Tél. : 02/355 64 73  
Fax : 02/355 06 02  
T.V.A. : 0460.506.411  
E-mail : [info@regibo.be](mailto:info@regibo.be)  
Site : [www.regibo.be](http://www.regibo.be)  
Compte : ING 370-1052523-63

Ci-après dénommée Regibo SA

### Et d'autre part

Nom et prénom : .....

N° client : ..... Compte bancaire : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : .....  
T.V.A. :  
Ci-après dénommé Client

Consommation annuelle : .....	Capacité de la citerne : .....
Citerne équipée d'un sifflet : oui – non	Citerne équipée d'une sonde : oui - non
Réservoir enterré OU à l'air libre	Citerne équipée d'une jauge : oui - non

### Objet :

Vous avez décidé de nous confier votre approvisionnement en gasoil de chauffage et nous vous en remercions.

### Livraisons :

Livraison sur appel de votre part par commande de minimum 1000 litres pour la 1<sup>ère</sup> livraison

Pour accord, signature

**Suite au contrat de paiements anticipés**

## **Paiement :**

Suivant un plan budgétaire\* de 12 mensualités successives sans frais ni intérêts, **par ordre permanent**

\* Plan budgétaire : le montant de la première livraison de minimum 1000 litres devra être payée au comptant à 100 %

Votre mensualité sera calculée sur base de votre consommation annuelle.

.....euros seront versé sur notre compte bancaire entre le 5 et le 15 de chaque mois. Pendant toute la durée de la convention d'approvisionnement, le montant mensuel pourra être réajusté en fonction des quantités livrées, si celles-ci sont supérieures aux quantités estimées par le client, et/ou en fonction des variations du prix du produit. Bien entendu, vous serez préalablement informé de ces modifications par courrier.

Le client s'engage à veiller à ce que le compte soit toujours suffisamment provisionné.

A la date d'anniversaire du contrat, un décompte sera établi et vous sera communiqué sur base des livraisons effectuées et des acomptes versés :

1. si le client est redevable, REGIBO SA demandera à celui-ci de payer le solde restant dû, permettant de commencer la nouvelle année avec un compte à zéro.
2. si REGIBO SA est redevable, le montant sera conservé sur le compte client si ce dernier est minime.

Si le montant est conséquent nous vous livrerons de commun accord l'équivalent en mazout, tel est le but du contrat (montant conséquent = valeur de 500 litres minimum)

En cas de non-paiement d'une facture, du solde dû, du non paiement de deux mensualités ou de non-respect des modalités au présent contrat, REGIBO SA se réserve le droit de suspendre ou de mettre définitivement fin à l'exécution du présent contrat à vos torts et griefs. Le solde éventuel sera immédiatement exigible.

## **DUREE :**

Il est préférable de débiter ce présent contrat au printemps.

Le présent contrat débute le .../.../..... et est conclu pour une durée de 12 mois. Il est **renouvelable par tacite reconduction** à l'expiration de chaque période, pour une durée de 12 mois. Chacune des parties peut à tout instant mettre fin au contrat par courrier et ce moyennant un préavis d'un mois.

Le client s'engage, endéans les 8 jours qui suivent, entre autres, la vente, la cession, la mise en location, l'apport en société ou la cession de gérance du bien objet au présent contrat à en informer REGIBO SA par lettre recommandée. A défaut, les livraisons automatiques entre temps effectuées resteront à votre charge.

Pour accord, signature

**Suite au contrat de paiements anticipés**

## **DROIT APPLICABLE ET COMPETENCE D'ATTRIBUTION :**

Outre ces conditions particulières, s'appliquent les conditions générales de vente, dont le client reconnaît expressément avoir pris connaissance. Le client qui aurait lui-même ses propres conditions générales d'achat y renonce expressément.

Toute contestation quant à l'interprétation ou l'exécution du présent contrat d'approvisionnement sera réglée selon le droit belge. Les tribunaux de l'arrondissement de Nivelles sont seuls compétents.

- le client renvoie à REGIBO SA l'exemplaire complété et signé, ainsi **qu'une copie de sa carte d'identité**
- un exemplaire signé par la direction vous sera renvoyé dès réception du premier versement

**Etabli à Saintes, le ...../...../..... en 2 exemplaires.  
Chacune des parties ayant reçu le sien.**

Signature

« Lu et approuvé » suivi de la signature